

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

**Délibération n° :**

DL 65/2020

**Objet :**

Dépenses à imputer aux comptes 6232 « fêtes et cérémonies » et 6257 « réceptions »

L'an deux mil vingt,

Le lundi 21 septembre 2020,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- Mme ARNOULD Laure (suppléante - CCHVC)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- M. BIZEBARD (suppléant - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. ESCANDE (suppléant - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. JEANNOT (suppléant - CPS)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- Mme MAIMOUN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. PROUST (titulaire - CPS)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

- M. TRAMONI (titulaire - CPS) a donné pouvoir à Monsieur LECLERC (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) représenté par M. JEANNOT (suppléant - CPS) ;  
M. BAY (titulaire - CCHVC) représenté par Mme ARNOULD (suppléante CCHVC) ;  
Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) représenté par  
M. ESCANDE (suppléant - CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) représenté par  
M. BIZEBARD (suppléant - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. DOBIGNY  
(titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS)  
; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. MAJEUX titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ  
(titulaire - CPS) ; M. PANDZOU (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire -CCHVC)

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Jean-Jacques DEBRAS est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance**

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 31  
VOTANTS : 32

**Délibération DL65/2020**  
**Dépenses à imputer aux comptes 6232 « fêtes et cérémonies » et**  
**6257 « Réceptions »**

**Le comité syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article D 1617-19,

**Vu** l'instruction comptable M14,

**Vu** le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** la demande faite par la trésorerie d'Orsay,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**D'affecter** les dépenses détaillées ci-dessous au compte 6232 « Fêtes et Cérémonie » pour toute la durée du mandat en cours :

- Les dépenses liées à l'organisation de la « Fête de la Récup' » soient la location de matériel, repas, poste de secours, branchement électrique....
- Le règlement des factures de sociétés, artistes et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les cadeaux offerts au personnel à l'occasion de départ, mariage, naissance ou autres,
- Les fleurs et présents offerts à l'occasion de divers évènements,
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de manifestations.

**D'affecter** les dépenses détaillées ci-dessous au compte 6257 « Réceptions » pour toute la durée du mandat en cours :

- Les prestations diverses services lors de cérémonies officielles et inaugurations, les vœux et les réceptions,
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunion et d'ateliers.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : **30 SEP. 2020**  
Affichée le :

**30 SEP. 2020**

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL65_2020
Date de la décision:	2020-09-21 00:00:00+02
Objet:	Dépenses à imputer aux comptes 6232 « Fêtes et cérémonies » et 6257 « Réceptions »
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	091-200062321-20200921-DL65_2020-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20200921-DL65_2020-DE-1-1_0.xml	text/xml	1030
<i>nom original:</i>		
dl65.pdf	application/pdf	146394
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20200921-DL65_2020-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	146394
<i>nom original:</i>		
note présentation dl65.pdf	application/pdf	57888
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20200921-DL65_2020-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	57888

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2020 à 11h42min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2020 à 11h45min08s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2020 à 11h45min24s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	30 septembre 2020 à 11h52min25s	Recu par le MIAT le 2020-09-30